CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Catherine Morin
https://www.cadre21.org/membres/moricath-csskamloup-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2021-05-18 15:12:47

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
La première étape consiste à rencontrer l'auteur du signalement. Il est important de préciser qu'à ce moment, si la demande/signalement vient d'un parent ou du milieu policier directement, l'intervention relève du service de police.
Par la suite, nous devons recueillir l'information auprès des élèves concernés et remplir la grille d'évaluation de l'incident à chaque fois en déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Les rencontres avec les différentes personnes impliquées se font individuellement. Afin d'arrêter la propagation des images à caractères pornographiques, nous devons confisquer les appareils pouvant en contenir (faire éteindre le cellulaire par l'élève et le placer dans un sac scellé devant lui).
Suite à cela, deux avenues sont possibles dépendamment s'il semble s'agir d'un acte impulsif ou malveillant.
Dans le cas d'un acte malveillant, l'intervenant scolaire doit tout de même rencontrer l'instigateur, lui expliquer les démarches, confisquer l'appareil et NE PAS compléter la grille d'évaluation d'incident. L'intervenant doit également communiquer rapidement avec le service de police qui prendre en charge la suite de l'intervention.
Dans le cas d'un acte impulsif, l'intervenant scolaire doit rencontrer l'instigateur, compléter la grille d'évaluation de l'incident et confisquer l'appareil contenant du matériel pornographique. L'intervenant communique ensuite rapidement avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.
Convenir avec le service de police le meilleur moment pour contacter les parents des jeunes impliqués (expliquer la situation, l'intervention réalisé et au besoin, informer des démarches à venir) et s'assurer qu'un signalement a été fait à la DPJ qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou malveillant.
Bien entendu, tout au long de cette démarche, nous devons faire preuve de non-jugement, de bienveillance et se montrer rassurant. Nous devons également nous assurer du bien-être des élèves concernés et mettre des moyens en place au besoin, selon les politiques de l'établissement. Nous devons également en TOUT TEMPS, s'assurer du respect de la confidentialité, que ce soit avec les élèves ou les parents.
Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
À la lumière des trois mises en situation présentées dans cette formation, cela m'a fait réaliser que chaque étape de l'intervention est importante. En effet, chaque information recueillie au cours de la démarche nous amènera à guider notre intervention.
En complétant les mises en situation, je remarque avoir pris le temps de bien analyser chaque information présentée afin de prendre une décision sur la suite de mon intervention. Je retiens donc que je devrai reproduire ce processus de réflexion dans la réalité afin d'analyser les informations qui me seront fournies et prendre les décisions adéquate en fonction de la démarche SEXTO.
Par ailleurs, cela me fait également réalisé que chaque situation de SEXTAGE est différente l'une de l'autre. Il faut donc garder en tête, que la démarche d'intervention ne sera pas identique pour chaque situation. La démarche s'adapte selon différents éléments : personne qui signale (élève vs parent vs demande du service de police), amorce, nature, intention, étendue, acte impulsif VS acte malveillant etc).

Finalement, voici différents éléments qui ont attirés mon attention lors des mises en situation :
- Si nous n'avons pas la collaboration d'un élève dans le processus d'intervention, nous devons contacter le service de police qui prendre en charge la suite.
- Si, au cours de la démarche d'intervention, nous réalisons que nous ne sommes pas en présence de pornographie juvénile (et qu'il s'agit d'un acte impulsif), nous devons tout de même rencontrer l'instigateur et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Nous devons également s'assurer d'arrêter/empêche la propagation de(s) image(s).
- Si nous sommes informés que l'instigateur est un adulte nous devons compléter la grille d'évaluation de l'incident avec les personnes concernés et contacter le service de police qui prendre en charge la suite de l'intervention.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
À mon avis, l'étape qui me semble la plus délicate dans la démarche d'intervention SEXTO est celle de l'évaluation de l'incident. En effet, il est important de recueillir toute l'information nécessaire afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. En déterminant ces éléments, il sera possible de savoir si d'autres élèves sont impliqués dans l'incident et par la suite rencontrer individuellement ces élèves et compléter une fois de plus la grille d'évaluation avec eux.
L'étape de l'évaluation est donc délicate puisqu'elle permet à l'intervenant de guider la suite de l'intervention. Elle amène également l'intervenant à se questionner à savoir : sommes-nous en présence d'un acte impulsif ou plutôt d'un acte malveillant. Advenant le cas où l'intervenant juge qu'il s'agit d'un acte impulsif, il devra rencontrer l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits et poursuivre l'intervention. Toutefois, dans une situation où il s'agit d'un acte malveillant, l'intervenant doit être conscient qu'il NE doit PAS compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Il doit plutôt expliquer la démarche d'intervention, confisquer l'appareil s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il contient de la pornographie juvénile et contacter le service de police qui prendre en charge la suite de l'intervention.

En réfléchissant à cette question, je réalise que pour moi l’étape de l’évaluation est la plus délicate car nous nous devons de questionner l’élève sur une situation qui elle-même s’avère délicate, ce qui peut être déstabilisant pour l’élève. Nous nous devons donc d’être rassurant dans notre intervention et offrir un espace bienveillant où l’élève se sent en confiance malgré la délicatesse de la situation.